

I - NOTATION DES ENSEIGNANTS

La justice a décidé d'interdire la publication des noms des enseignants sur un site internet. Ainsi, les élèves ne peuvent pas évaluer leurs enseignants. Il est effectivement inacceptable que les collègues puissent voir leur nom jeté en pâture, que ce soit pour une évaluation élogieuse ou sévère. Dans les deux cas, elle reste démagogique et soumise aux aléas émotionnels de jeunes qui n'ont pas les compétences pour apprécier l'exercice du métier.

Le SNETAA, qui avait par ailleurs saisi le Ministre de ce problème et demandé son implication dans sa résolution, ne peut qu'être satisfait de cette décision. Nous continuons à demander à ce que notre employeur et nos autorités administratives jouent bien le rôle dévolu par les textes qui consiste à protéger les fonctionnaires de toutes les attaques. Nous devons donc rester vigilants et refuser par là même toute notion de mérite lorsque celui-ci repose sur des critères subjectifs. Les enseignants comme tous les fonctionnaires sont soumis à une évaluation et ne peuvent pas supporter une quelconque culpabilisation si celle-ci n'est pas suffisante (manque d'inspecteurs) et efficace.

II - REFUSONS TOUTE VIOLENCE

Nous revendiquons toute la protection de notre employeur par rapport à toutes les atteintes que nous subissons tous les jours. Nous devons aussi faire preuve de solidarités entre nous. Il faut casser une logique trop simpliste qui pourrait laisser accroire qu'on est un mauvais enseignant parce qu'on a un problème avec un élève de sa classe et qu'on est un mauvais chef d'établissement parce qu'on ose signaler un problème. Ainsi, il y a quelques semaines, un collègue d'un collège a eu le malheur de « craquer » et de donner une gifle à un de ses élèves. Il est vrai que celui-ci avait utilisé un terme, qui s'il figure dans le dictionnaire, est une insulte et une remise en cause de l'autorité de l'enseignant. Ce geste est bien sûr inexcusable, pour autant il est inacceptable de transformer ce collègue en un délinquant de droit commun en lui faisant subir l'outrage d'une garde à vue de 24 h. Il y a peut-être faute, celle-ci doit être réglée, et éventuellement sanctionnée. Ceci ne peut être fait que dans la sérénité et l'écoute. Toutefois, la parole du jeune ne peut pas avoir le même poids que la parole d'un adulte. Cette « affaire » dans son extrême judiciaire va trop loin. En effet, chacun d'entre nous peut aussi connaître ce genre de mésaventure. C'est pourquoi nous devons oser parler des problèmes de violence de nos établissements.

Sommaire

1. Notation des enseignants
2. Refusons toute violence
3. Protocole de discussion

Annexe :
Affichette

Nous devons d'autant plus en parler que c'est l'affaire de l'ensemble de la collectivité éducative qui doit s'impliquer pour lutter contre la dégradation des rapports de communication, l'incivilité, la violence. Le SNETAA reste très attentif à toutes ces questions. Il a souhaité en faire un de ses axes majeurs. N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème.

Nous proposons une action de solidarité envers notre collègue de l'académie de Lille qui sera traduit devant le tribunal correctionnel le 27 mars. Nous vous demandons, ce jour là, de prendre l'heure mensuelle d'information syndicale de 11 h à 12 h afin que chacun puisse se sentir solidaire de ce collègue, tout en refusant d'être considéré comme les boucs émissaires ou les « punching ball » de problèmes sociétaux. Nous vous proposons donc d'inviter les collègues de l'établissement à cette heure d'information syndicale afin que vous puissiez :

- envoyer un e-mail au Ministère de l'Education Nationale à secretariat.sg@education.gouv.fr

pour dire que nous refusons toute violence, nous refusons d'être des boucs émissaires ;

- d'évoquer l'ensemble des problèmes qui peuvent se poser dans votre établissement, notamment dans le cadrage prévu par le règlement intérieur.

Nous vous rappelons que le chef d'établissement doit présenter au Conseil d'administration l'état des lieux des incidents de son établissement.

Vous pouvez par ailleurs associer l'ensemble des personnels et même les personnels de direction car dans ce cadre précis, c'est bien l'affaire de tous et c'est collectivement que nous devons répondre à toute agression.

III -PROTOCOLE DE DISCUSSION

La période difficile de la DGH avec souvent la diminution des moyens est liée au cadre des emplois supprimés par le Budget 2008 que nous connaissons depuis le mois d'octobre.

C'est la logique de régression du service public qui est en marche. C'est bien cette logique que nous avons toujours combattue et que nous continuons à combattre. Nous ne devons donc pas hésiter à nous mobiliser pour éviter les suppressions des moyens qui engendrent des suppressions de postes. Nous devons être très vigilants pour que la voie professionnelle ne serve pas de moyen d'ajustement et ne soit pas injustement surtaxée alors que les autres voies (collège et lycée) sont plus épargnées.

Ainsi, l'expérimentation du Bac Pro 3 n'entraîne pas la suppression de ces moyens. Le SNETAA continue à s'investir dans ce qu'il appelle de ces vœux, c'est-à-dire la rénovation et la valorisation de

l'enseignement professionnel, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un parcours qui va du CAP au BTS.

Ainsi, une nouvelle réunion au Ministère, le 14 février, a permis de relancer la discussion et un calendrier de réunions a été mis en œuvre :

- 6 mars : les champs professionnels
- 11 mars : parcours et passerelles du CAP au BTS
- 20 mars : les modalités de certification
- 31 mars : la poursuite d'études en BTS
- 10 avril : l'orientation
- 16 avril : la GRH
- 30 avril : synthèse et bilan

Par ailleurs, un nouveau texte a été adressé par la DGESCO aux Recteurs pour expliquer que les grilles horaires envoyées le 16 janvier n'étaient qu'indicatives et ne pouvaient s'entendre à contribuer à des suppressions de moyens mais qu'au contraire, il fallait prendre en compte les élèves en difficulté. De plus, ce texte stipule clairement que les CAP doivent être ouverts dès cette année.

Enfin il est précisé que les discussions sur la rentrée 2008 à propos de la carte scolaire sont toujours d'actualité.

Sur ce sujet, le SNETAA a décidé de donner la parole à ses adhérents et ceux-ci recevront un questionnaire dans l'AP du mois de mars. C'est bien la voix de l'enseignement professionnel qu'il faut faire entendre pour son maintien et pour la reconnaissance de sa spécificité. C'est bien la voix du corps des PLP qu'il faut faire entendre. Ceux-ci ont leur spécificité et refusent de se diluer dans un corps unique.

C'est bien le sens de nos combats.